

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 2 février 2023 faite via Discord de 20:30 à 22:15**

**Rédacteur** : Luc Ronayette

**Vérificateurs** : les participants à la réunion

---

### **LISTE DES PARTICIPANTS**

#### **Membres du CA (avec droit de vote) :**

- Claude Brisson, président ;
- Chantal Gajdos, vice-présidente ;
- Fabien Lips, trésorier ;
- Luc Ronayette, secrétaire ;
- Robin Bonjean, administrateur (jusqu'à 22:05);
- Camille Lévêque, administratrice ;
- Jean-Paul Gaschignard, administrateur ;
- Alain Cano, administrateur (à partir de 21:20) ;
- Théo Barollet, président de la Ligue Rhône-Alpes ;
- Milena Boclé, présidente de la Ligue Île-de-France ;
- Yves Clair, président de la Ligue du Sud-Ouest ;
- Robin Bacardatz, président de la Ligue de Go en Ligne ;
- Jean-Pierre Lalo, président de la Ligue de Normandie (à partir de 20:50).

#### **Procurations :**

- Corentin Macquet, administrateur → Luc Ronayette
- Alain Cano, administrateur → Chantal Gajdos (jusqu'à 21:20)
- Robin Bonjean, administrateur → Robin Bacardatz (à partir de 22:05)

#### **Membres du CA ne participant pas à la réunion et n'ayant pas donné de procuration :**

- Albert Fenech, président de la Ligue de l'Est ;
- Kevin Cuello, président de la Ligue de l'Ouest ;
- Jean Allard, président de la Ligue Méditerranée ;
- Patrice Doussot, président de la Ligue du Centre.

La Ligue du Grand Nord est toujours en déshérence et n'est toujours pas représentée aux réunions de CA...

#### **Membres du CA élargi (sans droit de vote) :**

- Sophie Lebas de Saint Martin, membre de la commission de réévaluation ;
- Clément Béni, directeur de publication RFG ;
- Ralf Wurzinger, vice-président de la Ligue Île-de-France (à partir de 21:10).

## ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Décompte des voix présentes ou représentées
  - 2) Approbation du CR de la dernière réunion
  - 3) Approbation de l'ordre du jour de la réunion
  - 4) Point sur le stage d'été 2023
  - 5) Demandes de subvention pour le TIP et le TIGGRE
  - 6) Préparation de l'AG FFG 2023
  - 7) Règlements compétitions
  - 8) Points divers
- 

### **1) Décompte des voix présentes ou représentées**

A l'ouverture de la réunion 11 membres du CA sont présents et 2 ont donné procuration.  
Le nombre de voix présentes ou représentées est ainsi de 13.

### **2) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du 8 décembre 2022**

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le CR de la dernière réunion est donc approuvé à l'unanimité des voix présentes ou représentées.  
L'inscription en filigrane "A valider lors de la prochaine réunion" pourra être retirée.

### **3) Approbation de l'ordre du jour de la réunion**

Fabien Lips demande d'ajouter un point règlement compétitions et il est proposé par le secrétaire de séance que ce point soit traité en avant-dernier point avant les questions diverses.

Approbation de l'ordre du jour modifié par ajout d'un point règlement compétitions :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité et il est décidé de traiter le point ajouté en point 8 avant les questions diverses

20:50 : arrivée de Jean-Pierre Lalo : le nombre de voix présentes ou représentées passe à 14.

#### **4) Stage d'été 2023**

Chantal prend la parole et donne les informations suivantes :

- Les tarifs ne sont pas encore fixés car des négociations sont encore en cours avec le prestataire.
- Le site internet en développement.
- Une liste de discussion sur la pédagogie du stage a été créée.
- Une première réunion discord sur l'organisation du stage a été faite.
- pour le choix du coordinateur de la pédagogie, la fiche de poste doit être clarifiée avant de chercher un candidat.

#### **5) Demandes de subvention pour le TIP et le TIGGRE**

Au titre de leur caractère fortement international (25 % de participants étrangers non-résidents en France) le TIP (Tournoi International de Paris) et le TIGGRE (Tournoi International de Go de Grenoble) ont demandé comme les années précédentes une subvention exceptionnelle à la FFG afin de couvrir une partie de leurs frais inhérents au caractère international de leur tournoi.

- Les organisateurs du TIP ont demandé 600 € pour couvrir les frais de retransmission à l'échelle européenne
- Les organisateurs du TIGGRE ont demandé 500 € pour la même raison

21:20 : arrivée d'Alain Cano : le nombre de voix présentes ou représentées reste inchangé à 14 (Chantal perdant la procuration donnée par Alain qui avait annoncé qu'il rejoindrait la réunion en retard)

Claude rappelle que pour cette année 2023 la somme de 1000 € avait été créditée sur la ligne budgétaire afférente aux subventions exceptionnelles. La question est posée de savoir si on accepte un surcoût de 100 € ou si on diminue de 100 € le total des sommes demandées. Fabien rappelle que ces dernières années les montants des subventions attribuées à Paris, Grenoble et Strasbourg au titre du caractère international de leurs tournois étaient de 500 €.

Il est décidé de soumettre au vote la répartition de la ligne budgétaire de 1000 € à égalité entre Paris et Grenoble.

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Les sommes de 500 € seront donc versées par la FFG à l'organisation du TIP et du TIGGRE.

#### **6) Préparation de l'AG FFG 2023**

Après 3 ans d'AG organisées par internet et au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, le bureau FFG a proposé au CA élargi (membres du CA + délégués de clubs + responsables divers) de refaire en 2023 l'Assemblée Générale (AG) annuelle en présentiel.

A cette fin, un questionnaire a été proposé en demandant aux délégués de clubs et aux membres du CA de se prononcer sur un choix de date et le samedi 15 avril a été plébiscité.

Pour des raisons de facilité de déplacement pour venir de la France entière il est souhaitable qu'elle ait lieu à Paris.

**L'AG FFG 2023 aura donc lieu en présentiel le samedi 15 avril à Paris (ou en proche banlieue)**

Il reste à trouver une salle pouvant nous accueillir (une trentaine de personnes avec possibilité de projection de documents) pour cette AG. Plusieurs possibilités de lieux sont évoquées et plusieurs personnes se proposent de les étudier.

- Ecole 42 , COP → Claude
- Mairie de Paris → Chantal
- Brasserie → Clément

Note post-réunion : par un mail adressé au bureau FFG le lendemain de la réunion, Claude a fait savoir que les pistes Ecole 42 et COP ne pouvaient pas fonctionner.

Quelques suggestions d'évolution du règlement intérieur ont été faites par Clément et sont discutées. Une nouvelle version de règlement intérieur à voter lors de l'AG sera préparée par le bureau.

Le bureau FFG exprime le fait qu'être seulement 4 à œuvrer est parfois lourd au vu du nombre de tâches à remplir et exprime son souhait que des candidats se proposent à l'élection au bureau lors de cette AG 2023. L'appel à candidatures pour le collège A du CA et pour la présidence de la FFG seront lancés en temps voulu.

## 7) Règlements compétitions

Fabien au titre de sa fonction de responsable compétitions propose de modifier 2 points :

### 7-1) Nombre de joueurs qualifiés pour les championnats de ligue via les championnats de club.

La formulation actuelle (cf 2.3 de <https://ffg.jeudego.org/informations/competitions/chp.php>) est : "De 10 à 20% des joueurs du championnat de club (qui ne sont pas déjà qualifiés d'office) sont qualifiés pour le championnat de ligue (la proportion exacte est décidée par la ligue dont dépendent les clubs)"

Il a été remonté à Fabien que certains clubs trouvent que cette formulation est ambiguë et Fabien propose de la remplacer par celle-ci (qui est utilisée depuis quelques années au niveau de la Ligue Île-de-France) : "Le nombre X de places accordées au championnat de ligue par chaque championnat de club est égal à 20% du nombre total de participants, en arrondissant en-dessous, avec un minimum de un par club. Les joueurs déjà qualifiés par l'échelle de niveau sont pris en compte lors du calcul du nombre de participants, mais leur qualification n'est pas affectée par leurs résultats. Les qualifiés du championnat de club sont les X premiers joueurs non déjà qualifiés."

Vote sur cette proposition de modification du règlement du championnat individuel :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le règlement sera donc modifié en ce sens.

### 7-2) Mise à jour du document "Règlement des compétitions"

Chantal a fait remarquer qu'il y a eu deux votes de CA qui n'ont pas été retranscrits dans ce document :  
[https://ffg.jeudego.org/informations/officiel/reglements/ReglementCompétition\\_2022.pdf](https://ffg.jeudego.org/informations/officiel/reglements/ReglementCompétition_2022.pdf)

- Vote du 23 novembre 2019 : "A l'avenir, tout joueur promu 1p par l'EGF sera réévalué 7d (650 points) à l'échelle FFG à la date d'obtention de son titre de professionnel."
- Vote du 30 septembre 2021 : "permission donnée aux organisateurs de tournois en ligne d'imposer s'ils le désirent la caméra aux joueurs (ou à certains joueurs) de leurs tournois"

Fabien propose de les intégrer :

- À la fin de la partie I.1.3 (page 3) : "S'ils le désirent, les organisateurs de tournois en ligne peuvent imposer une caméra aux joueurs (ou à certains joueurs)."
- À la fin de la partie I.2.2 (page 4) : "Les joueurs professionnels (français ou étrangers) voient leur niveau initialisé (ou réévalué) à 650 lors de leur première participation à un tournoi comptabilisé suivant leur accession au statut professionnel."

Vote sur ces deux propositions de modification du document de règlement des compétitions :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le document sera donc modifié en ce sens.

22:05 : Robin Bonjean doit quitter la réunion et il donne procuration à Robin Bacardatz

## 8) Questions diverses

### 8.1) Disparition du site FFG des personnes déclarées décédées

Luc relate qu'à l'occasion du TIGGRE il a été, en tant que membre du bureau FFG, sollicité par un joueur qui demandait s'il n'était pas possible de faire quelque chose pour qu'on puisse garder affiché sur le site FFG le nom, le graphe, l'historique de parties et le palmarès des personnes décédées.

Claude, qui avait évoqué ce sujet il y a un an à l'occasion de la réunion de CA du 15 janvier 2022, dit avoir jusqu'à présent manqué de temps pour pouvoir faire les modifications nécessaires mais qu'il n'a pas perdu le sujet de vue.

### 8.2) Licence loisir

Théo pose la question de savoir à quoi sert réellement la licence loisirs et si elle rapporte vraiment des licenciés.

Luc répond que la licence loisir est un héritage de la seconde mandature de Fred Renaud qui l'avait mise en œuvre en 2014 lors de sa dernière année de président FFG suite à la demande exprimée par certains clubs qui argumentaient en sa faveur en mettant en avant que cela permettrait d'accroître le nombre de licenciés. Il précise également que la licence loisir représente selon les années 130 à 160 licences (soit environ 12 % des licences) mais que, pour autant, il n'y a pas eu d'augmentation significative du nombre de licenciés depuis sa mise en place en 2014 et que, au contraire, on constate une lente érosion du nombre de licenciés semblant inexorable (cf Annexe E du CR de l'AG FFG de 2022 ici : [https://ffg.jeudego.org/informations/officiel/cr/CR\\_AG2022.pdf](https://ffg.jeudego.org/informations/officiel/cr/CR_AG2022.pdf) ). Il finit en disant que toute la question est de savoir si les personnes prenant une licence loisir continueraient à se licencier si elle n'existait plus...

Chantal ajoute que si on souhaite proposer la suppression de la licence loisir cela doit être décidé en AG.

**Sans autre question diverse, la réunion est clôturée à 22:15.**